

N° 168

Trimestriel – Quarante-troisième année  
Premier trimestre 2023  
Bureau de dépôt : 1300 Wavre Mass Post  
N° d'agrégation : P 705132



PB-PP  
BELGIE(N)-BELGIQUE

# LE BULLETIN DES RETRAITÉS

DU PERSONNEL DES SERVICES ET ÉTABLISSEMENTS  
D'ENSEIGNEMENT GÉRÉS PAR LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE  
ET LA COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE

Association pour  
la promotion de  
la retraite active,  
fraternelle et  
solidaire



Éditeur responsable : Guy SEVERS, rue de Huleu, 53 – 1460 Ittre

## SOMMAIRE

Du côté du Conseil d'administration .....	2
Journée de rencontre annuelle des membres du jeudi 23 mars 2023 .....	3
▪ Conférence	
▪ Ordre du jour de l'A.G.	
▪ Modalités d'inscription au repas .....	4
▪ Procuration.	
Cotisation 2023 – Rappel .....	4
Excursions – Voyages – Visites culturelles :	
▪ Visite des caves Grafé-Lecocq (Namur) le 6 avril 2023 ..... J.-P. CHARLIER et G. SEVERS	5
○ Bulletin d'inscription .....	5
▪ Musée des Celtes (Libramont) et musée de la mine (Bertrix) le 11 mai ... Mireille FOSSET	6
○ Bulletin d'inscription .....	16
▪ Feluy et Château de Seneffe le 6 juillet ..... Solange GHIGNY	7
○ Bulletin d'inscription .....	16
▪ Voyage en Allemagne du 1 <sup>er</sup> au 5 octobre ..... Edmond DEBOUNY	8
○ Bulletin d'inscription .....	17
Les peuples fondateurs à l'origine de la « Gaule Belgique »	
Deuxième partie – Les Belges .....	Roland GAINAGE ..... 10
Cultivons notre jardin :	
▪ Espèces invasives : le frelon asiatique .....	Guy SEVERS ..... 16
Petites annonces .....	Guy SEVERS ..... 16
In Memoriam .....	Michel TABURIAUX ..... 18
Composition du Bureau de l'APRAFS .....	19
Affiliations et réaffiliations .....	19
Tarification des insertions publicitaires .....	19
Annonces publicitaires :	
▪ Caves Grafé-Lecocq .....	5
▪ Les Beaux Spectacles français .....	20
▪ Ateliers « Échec à l'échec » des Jeunesses Scientifiques de Belgique .....	20

## DU CÔTÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Lors de sa séance du 19 janvier 2023, le CA a, notamment, ...

- convenu de proposer à l'AG l'élection de quatre nouveaux administrateurs ayant participé à ses réunions, à savoir :
  - Monsieur André CAUSSIN,
  - Madame Mireille FOSSET
  - Madame Béatrice LEFÈVRE et
  - Madame Rita MIDAVAINÉ.
- pris connaissance de la création d'un **groupe Facebook** géré par M. Alain FAURE et Mme Rita MIDAVAINÉ, laquelle invite chacun d'entre nous à s'en faire membre.

## Jeudi 23 mars 2023 à 10h30 – Suarlée (Namur)

Nous vous invitons à participer à l'Assemblée générale des membres qui se tiendra à l'internat autonome de Suarlée, 204 chaussée de Nivelles, à 5020 Suarlée–Namur (vaste parking).

Accès en transports en commun : le bus 23 démarre depuis le quai n°3 de la toute nouvelle gare des bus, située au 2<sup>e</sup> étage de la gare SNCB de Namur. Il fait halte à hauteur de l'internat.

Horaires : départ de Namur à 9h24 → arrivée à 9h42 ou départ à 10h10 → arrivée à 10h28.

➤ À 09h45 – Accueil des participants.

### ➤ **À 10h30 – Conférence – Débat**

Notre invité du jour : **Monsieur Marc FOURNY**, Directeur-Président honoraire de la H. É. « Robert Schuman » (Libramont – Arlon – Virton).

Sujet de la conférence : « **La quatrième révolution industrielle ! – Nous croyons à l'innovation, allons-nous renoncer au progrès ?** »

Thèmes abordés :

La quatrième révolution industrielle, c'est quoi au fait ?

Qu'est-ce qui la caractérise et la différencie des trois précédentes ?

Quelles sont les technologies motrices de cette révolution ?

Quels sont les impacts de cette révolution à charge et à décharge sur la société, l'individu et l'humanité en général ?

Au regard de ces impacts, quelle société voulons-nous construire pour demain ?

### ➤ **L'Assemblée générale statutaire annuelle se tiendra ensuite**

Ordre du jour :

1. Approbation du projet de P.V. de l'A.G. du 23 mars 2022, dont le texte figure dans le Bulletin n°165 (juin 2022) qui est disponible sur [www.aprafs.be](http://www.aprafs.be).
2. Rapport sur le fonctionnement et les activités développées par l'Association en 2022 [MM. GAINAGE et ERCOLINI].
3. Situation financière de l'Association [M. MATTHYS] :
  - 3.1. Présentation des comptes de l'année écoulée.
  - 3.2. Approbation des comptes.
  - 3.3. Décharge au Conseil d'administration.
  - 3.4. Présentation du projet de budget pour l'année en cours.
  - 3.5. Approbation du budget.
4. Élection d'administrateurs pour l'exercice 2023 – 2027 [M. GAINAGE].  
Renouvellement d'une partie des mandats et élection de nouveaux administrateurs.
5. Actualisation des statuts pour les mettre en conformité avec la loi du 23 mars 2019 (2<sup>e</sup> présentation). [M. GAINAGE].  
Le texte a été publié dans le Bulletin n° 164 (mars 2022) et est téléchargeable sur le site.  
Il a été soumis à un premier examen lors de l'AG du 23 mars 2022.
6. Présentation des activités proposées pour 2023 et 2024 :
  - 6.1. Voyage en Allemagne [M. DEBOUNY].
  - 6.2. Activités culturelles [Mmes FOSSET et GHIGNY, MM. DEBRUS et SEVERS].

➤ **Déjeuner :**

À l'issue de l'A.G., un déjeuner préparé par les élèves de l'I.T.C.A. (Institut des Techniques et Commerces Agro-alimentaires) sera servi vers 13h30 aux personnes inscrites dans la forme et le délai précisés ci-après.

**Écot :** l'écot pour la participation au repas est fixé à **25 €**, apéritif et boissons compris.

**Inscription obligatoire** pour le **mercredi 15 mars au plus tard**, par paiement du montant voulu sur le compte BE72 0001 3376 4616 de l'A.P.R.A.F.S., rue Fief de Rognon, 13 à 1400 Nivelles en mentionnant en communication le(s) nom(s) du(des) membre(s) et invité(s).

**Désistements :** à signaler au plus vite à notre trésorier, M. MATTHYS (0476/69 87 95 ou [jeanclaude.matthys@skynet.be](mailto:jeanclaude.matthys@skynet.be)). **Attention :** eu égard à nos engagements, les désistements tardifs ne pourront malheureusement pas donner lieu à remboursement.

Le Conseil d'administration

---

## **APRAFS – A.G. du 23 mars 2023 – Procuration**

À confier à votre remplaçant ou à renvoyer à [janine@fayt.net](mailto:janine@fayt.net)

Je soussigné.e ..... , ne pourrai assister à l'A.G. du 23/3/23 et donne procuration à ..... pour m'y représenter et voter en mon nom.

Date et signature :

---

### PAIEMENT DE LA COTISATION POUR 2023 – RAPPEL

À l'heure de finaliser l'édition du présent Bulletin, près de 200 membres n'ont pas encore payé leur cotisation pour 2023. En revanche, vous êtes 105 à avoir répondu au souhait exprimé par l'AG de cotiser plus que le montant minimal et seuls 8 membres en ordre pour 2023 n'ont pas encore régularisé leur situation pour les années précédentes (codes « 2 », « 3 » ou « 4 »).

**L'étiquette de votre Bulletin ne mentionne pas un [1] ?**

C'est que vous n'êtes pas (totalement) en ordre de paiement de cotisation. Pour rappel :

N°	2023	2022	2021
1	Ok	Ok	Ok
2	Ok	Impayée	Ok
3	Ok	Ok	Impayée
4	Ok	Impayée	Impayée

N°	2023	2022	2021
5	Impayée	Ok	Ok
6	Impayée	Ok	Impayée
7	Impayée	Impayée	Ok
8	Impayée	Impayée	Impayée

Merci de créditer le compte **BE72 0001 3376 4616** de l'A.P.R.A.F.S. à 1400 Nivelles d'un montant minimal de 10 € (par an).

**Communication :**

Si le paiement est effectué à partir d'un compte en banque qui n'est pas ouvert au nom du membre concerné (ou s'il concerne 2 membres ou/et les cotisations de plusieurs années), veuillez **mentionner les informations permettant de l'affecter correctement.**

## NOTRE PROCHAINE « VISITE CULTURELLE »

### Visite des caves « Grafé-Lecocq » (Namur) le jeudi 6 avril 2023

**Il reste une dizaine de places**

#### Programme :

Rendez-vous à Namur, sur la « Route Merveilleuse », au 1<sup>er</sup> virage dans la montée au départ du Casino (parking le long de la route).

10h30 1<sup>re</sup> partie de la visite : les « Caves d'Élevage », situées sous la Citadelle. Attention : il y fait frais (11 °C) et humide.

± 11h00 Déplacement en voiture.

Parking à la place Saint-Aubain (payant). Parking le plus proche = « Parking de la Confluence » (± 900 m).

± 11h15 2<sup>e</sup> partie de la visite : les « Caves de conservation », situées sous la Cathédrale et le Palais de Justice.

Promenade explicative dans une partie des 500 m de galeries.

Ensuite dégustation commentée de 5-6 vins dans la cave.

± 13h00 Apéritif et déjeuner à l'Athénée Royal François BOVESSE, rue du Collège n° 8.



#### Prix :

Visite et dégustation : 10 € – Repas : 25 € – Non membres, ni conjoints : + 5 €.

Inscriptions et paiements : cf. ci-dessous. Formulaire téléchargeable sur [www.aprafs.be](http://www.aprafs.be).

Désistements : à signaler à [jeanclaude.matthys@skynet.be](mailto:jeanclaude.matthys@skynet.be) (0476/69 87 95). Après le 29 mars, aucun remboursement ne pourra être effectué eu égard à nos engagements.

Jean-Pierre CHARLIER et Guy SEVERS

**BULLETIN D'INSCRIPTION**

**NAMUR (CAVES GRAFÉ-LECOCQ)**

**6 AVRIL 2023**

À renvoyer **avant le 30 mars** à M. Jean-Claude MATTHYS, Prinsen van Hornelaan, 8 à 3090 Overijse ou à télécharger sur [www.aprafs.be](http://www.aprafs.be) et à renvoyer à [jeanclaude.matthys@skynet.be](mailto:jeanclaude.matthys@skynet.be).

Nom et prénom : .....

Téléphone : ..... GSM : .....

Courriel : .....

Je serai accompagné.e de : .....

..... [nom(s) et prénom(s)]

Je verse .... x 10 € + ... x 5 € (non membres ni conjoints) + ..... x 25 € (repas), soit ..... € sur le compte BE72 0001 3376 4616 de l'A.P.R.A.F.S., rue Fief de Rognon, 13 à 1400 Nivelles, en mentionnant le(s) nom(s) du(des) participant(s).

Tout désistement doit être signalé à [jeanclaude.matthys@skynet.be](mailto:jeanclaude.matthys@skynet.be) (0476/69 87 95) avant le 29 mars.

Date :

Signature :

## Escapade en Centre Ardenne

### Visite du musée des Celtes (Libramont) et du musée de la mine (Bertrix)

« En avril, ne te découvre pas d'un fil, ... En mai, fais ce qu'il te plaît ! »

Ce dicton s'applique particulièrement bien à cette magnifique région qu'est l'Ardenne, et en particulier le Centre, caractérisé par une altitude élevée (environ 500 m) et d'impressionnantes forêts, sillonnées de petits et grands cours d'eau, entrecoupées de fertiles pâturages.

Ce n'est donc pas par hasard que les Celtes y aient trouvé un habitat propice à une implantation dont les vestiges, explorés et recueillis par la Société d'Histoire et d'Archéologie locale depuis une cinquantaine d'années, se trouvent aujourd'hui au **Musée des Celtes**, à Libramont.

Autre caractéristique de la région : les « ardoisières » ou mines de schiste, exploitées depuis le 19<sup>e</sup> siècle, offrent au visiteur une plongée en profondeur dans le monde des « scailtons », terme qui désigne à la fois l'éclat de schiste, le mineur qui l'extrait, ... et un fromage bleu produit par la bergerie d'Acremont toute proche ! Le Musée de la Mine à Bertrix propose une visite suivie de dégustations de produits locaux sur la terrasse.

Bienvenue à tous !

Mireille FOSSET

[m.fosset@skynet.be](mailto:m.fosset@skynet.be) et 0474/41 23 83.

#### **Programme :**

11h15 Rendez-vous au **Musée des Celtes** – Place communale, 7 à 6800 Libramont.  
À ± 10 min à pied de la gare.

- Visite guidée du musée

13h00 Déjeuner au « Café Louise » – Avenue de Bouillon, 70 à Libramont.

- Cuisine de terroir, artisanale, large choix de bières locales et vins.
- Possibilité de manger en intérieur ou en terrasse couverte selon la météo.
- Au menu (35 € hors boissons) :
  - Apéritif (kir, ...)
  - Vol au vent, frites ou riz.
  - Tiramisu aux fruits frais de saison.
  - Café.

± 15h00 Pour ceux qui en veulent davantage ...

Bertrix **Musée de la Mine** – Domaine de la Morépire.

Rue du Babinay, 1 à 6880 Bertrix

- Visite d'environ une heure et demie.
- Parcours facile, mais avec escaliers.

#### **Prix :**

- Musée des Celtes : 3 € (entrée).  
+ 0 € (guide pris en charge par l'Aprafs).
- Restaurant : 35 € (hors boissons).
- Musée de la Mine : 7,5 €.
- Non membres : + 5 € (non membres, ni conjoints).



**Inscriptions pour le 15 avril** et **paiement pour le 1<sup>er</sup> mai** : cf. formulaire page 16.

## Travail de la pierre à Feluy et Château de Seneffe

*Feluy, pittoresque village du Hainaut est situé entre Nivelles et Seneffe. Il comprend plusieurs châteaux et les vestiges d'anciennes carrières de pierre bleue actives au 19<sup>e</sup> siècle.*

*Je vous invite le jeudi 6 juillet 2023, à 10h15, sous le porche de ma maison (située à côté du château-fort de Feluy), à assister à une démonstration du travail de la pierre par un concitoyen passionné par son village, Monsieur Éric JENET, qui vous guidera ensuite, pour une balade explicative, au long des sentiers qui bordent les anciennes carrières.*

*Le lunch est prévu au restaurant « Il était une fois, toi et moi » situé ch<sup>sée</sup> de Nivelles, 13 à 7181 Seneffe (= la N 27, entre Arquennes et Seneffe) : <https://www.il-etait-une-fois-toi-et-moi.be>*

*L'après-midi sera consacré à la visite du Château de Seneffe, à l'architecture néo classique, devenu Musée de l'Orfèvrerie de la Fédération Wallonie-Bruxelles.*

*Le rez-de-chaussée présente une nouvelle scénographie : « D'un jour à l'autre, le XVIII<sup>e</sup> siècle ».*

*Le parc est accessible librement.*



Feluy – Le château  
(vu du jardin de Solange Ghigny)

### **Programme :**

Cette activité a été fixée l'avant-dernier jour de l'année scolaire, de sorte que les grands-parents puissent éventuellement en faire bénéficier leurs petits-enfants.

10h00 **Accueil** chez Solange GHIGNY, rue Victor Rousseau, 4 à 7181 Feluy (parking gratuit aisé).

± 10h15 à ± 12h15

- Démonstration du **travail de la pierre**.
- **Balade** le long d'anciennes carrières.

± 12h30 **Lunch** réservé pour notre groupe : le choix des plats se fera le jour même au restaurant. Apéritif éventuel et boissons à charge des participants.

- Mises en bouche accompagnant l'apéritif.
- Choix entre 3 plats (viande, poisson ou ravioles).
- Choix entre fromage, dessert ou café + mignardises.

± 14h30 Pour ceux qui le souhaitent : **Château de Seneffe**.

- Visite des salles guidée via une application gratuite sur smartphone. Possibilité de louer une tablette à l'accueil (3 € de supplément).
- Visite libre du parc et des jardins.

### **Prix :**

- Matin : 3 € / participant.
- Restaurant : 22 € (hors boissons).
- Château : 5 € d'entrée pour les seniors et enfants à partir (visite libre) de 12 ans, gratuit pour les plus jeunes.
- Non membres : + 5 €.

➤ **Total : 30 €** pour les membres, conjoints et enfants de 12 ans et plus, **35 €** pour les non membres.

**Inscriptions et paiement** : cf. page 16. **Attention : le nombre de participants est limité à 30.**

Au plaisir de vous rencontrer,

Solange GHIGNY – 0474 / 89 25 50 et [solangeghigny@skynet.be](mailto:solangeghigny@skynet.be).

**Vous venez en train ?** Signalez-le, des navettes seront prévues depuis et vers la gare de Nivelles.



Château de Seneffe  
« D'un jour à l'autre au XVIII<sup>e</sup> siècle »

## L'Allemagne en dehors des sentiers battus...

### ... séduisante escapade de 5 jours en Thuringe, Basse-Saxe et Saxe-Anhalt.

*La première ébauche de notre voyage en Allemagne, en dehors des sentiers battus a été complétée et améliorée depuis la parution du Bulletin de décembre dernier. Nous avons déjà enregistré de nombreuses inscriptions de membres ayant réagi à cet article mais, si vous n'en êtes pas encore, vous êtes très cordialement invitée ou invité à participer à ce voyage qui nous permettra de découvrir, dans la bonne humeur, une Allemagne pittoresque et charmante ! Nous espérons prendre autant de plaisir ensemble que ces dernières années et nous comptons sur vous pour concrétiser ce souhait !*

*Ce voyage a été préparé avec des personnes dont nous avons tous apprécié les compétences, notamment lors de notre dernier voyage en Bourgogne... un grand succès !*

*Ce périple sera organisé avec la précieuse collaboration des Voyages DE COLNET de Bastogne.*

## PROGRAMME

### 1<sup>er</sup> jour Dimanche 1<sup>er</sup> octobre

- Embarquement à :
  - Bastogne – Au garage De Colnet, rue de Marche 161 (stationnement possible) : 04 h.
  - Nivelles – Parking de la Tourette, avenue de la Tour de Guet, en face du n°3 (station Shell) : 06 h.
  - Namur – L'endroit sera précisé aux participants intéressés : 07 h.
  - Liège – En face de la gare des Guillemins : 07 h 45.
- Traversée de l'Allemagne par Cologne – Dortmund – Kassel.  
Si le timing le permet nous ferons une halte dans une ville sur le trajet.
- **Stolberg (Harz)** : installation à l'hôtel Kupfer\*\*\* où nous séjournerons les 4 nuits.
- Souper à l'hôtel.



Stolberg

### 2<sup>e</sup> jour Lundi 2 octobre

- **Stolberg** : déjeuner à l'hôtel (buffet).
- **Clausthal-Zellerfeld** : visite du musée de la mine de cette ancienne capitale minière du Harz.
- **Wernigerode** : diner et temps libre dans cette charmante ville parsemée de maisons à colombages et dominée par un imposant château.
- **Thale** : montée en téléphérique dans les monts du Harz offrant une vue extraordinaire sur la vallée de la Bode.
- **Stolberg** : souper à l'hôtel.

### 3<sup>e</sup> jour Mardi 3 octobre

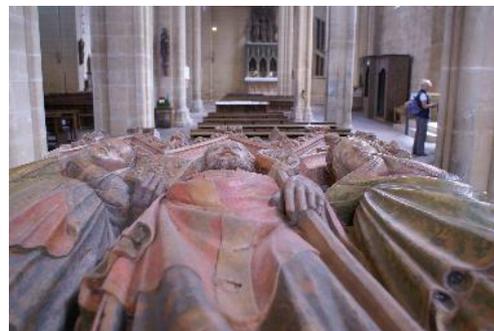
- **Stolberg** : déjeuner à l'hôtel (buffet).
- **Goslar** : visite guidée de la ville.
- **Nordhausen** : diner.
  - Visite du camp de concentration de **Dora**, là où furent fabriqués, sous terre, les sinistres V2.
  - Visite de la Distillerie « Echter Nordhausen » et dégustation.
- **Stolberg** : souper à l'hôtel.



La Wartburg : pièce de 2 € de 2022

#### 4<sup>e</sup> jour Mercredi 4 octobre

- **Stolberg** : déjeuner à l'hôtel (buffet).
- **Erfurt** : visite guidée de la ville et de la cathédrale.  
Diner.
- **Eisenach** : visite de l'imposant château de la Wartburg.  
Temps libre en ville.
- **Stolberg** : souper à l'hôtel.



Erfurt : le comte Von Gleichen  
inhumé entre ses 2 épouses

#### 5<sup>e</sup> jour Jeudi 5 octobre

- **Stolberg** : déjeuner à l'hôtel (buffet).  
Départ par les autoroutes.
- **Hann. Münden** (anciennement Hannoversch Münden) : si possible, petit temps libre dans cette pittoresque ville aux très nombreuses maisons à colombages.  
Continuation vers la Belgique.  
Arrivées (estimations dépendant de la densité du trafic !)
  - Liège : 18 h 30.
  - Namur : 19 h 15.
  - Nivelles : 20 h 15.
  - Bastogne : 22 h 15.

**Ce séjour est en pension complète du souper, le jour du départ, jusqu'au déjeuner, le 5<sup>e</sup> jour à Stolberg (Harz). Une boisson est comprise à tous les soupers.**

**En raison du trafic sur les autoroutes allemandes, le repas de midi des 1<sup>er</sup> et 5 octobre sera pris dans un restauroute et n'est pas compris dans le forfait.**

**Prix : 745 € – Supplément chambre individuelle : 50 €.**

**Supplément pour les non-affiliés (à l'exception des membres de la famille) : 10 €.**

**Le prix comprend :**

- le voyage en autocar **\*\*\*(\*)** entièrement équipé;
- la pension complète avec déjeuner buffet à l'hôtel Kupfer **\*\*\*** du 1<sup>er</sup> jour soir au dernier jour matin;
- la boisson à l'hôtel, au souper;
- les prestations en référence au programme ci-dessus (taxe de séjour, visites guidées, droits d'entrées aux monuments, montée en téléphérique...)

**Non compris** : les assurances et les pourboires habituels.

**Inscription et paiement d'un acompte de 400 € par personne pour le 31 mars 2023.**

**Paiement du solde pour le 31 aout 2023.**

Formulaire d'inscription en page 18 et téléchargeable sur le site ([www.aprafs.be](http://www.aprafs.be)).

**Désistements** : tout désistement doit être signalé à M. MATTHYS (02/687 93 65 ou 0476/69 87 95).

**Aucun remboursement, même partiel, des montants payés, ne pourra être octroyé eu égard à nos engagements financiers. C'est pourquoi il est vivement recommandé, voire indispensable, de souscrire une assurance annulation.**

+++++ **LES « PLUS » DE CE VOYAGE** +++++

**Par rapport aux dernières années, un jour et une nuit supplémentaires... mais sans augmentation proportionnelle du prix : en 2022, on a payé 650 euros pour 4 jours (3 nuits).**

**Supplément pour chambre individuelle limité à 50 euros, contre 127 euros en Bourgogne.**

**Merci aux collaborateurs de l'agence DE COLNET qui se sont démenés pour nous obtenir les meilleures conditions pécuniaires !**

Edmond DEBOUNY – Administrateur

La longue histoire des Celtes, amorcée il y a quelque 3.000 ans, va se poursuivre jusqu'au premier siècle avant notre ère.

Cette civilisation, qui a connu son apogée durant la période laténienne (entre le V<sup>e</sup> et I<sup>er</sup> siècle avant notre ère), va être renouvelée complètement dans la première moitié du III<sup>e</sup> siècle par un nouvel apport de populations celtes, connues généralement sous le nom de « Belges ».

### 1. Arrivée et installation des Belges en Gaule

Les tribus belges sont les dernières tribus celtiques arrivées en Gaule.

C'est vers 280-270 avant notre ère, qu'une migration massive, dont la cause exacte reste inconnue à ce jour, quitte son territoire d'origine, à savoir la vallée du Danube,<sup>2</sup> pour se répandre à la fois vers l'Ouest – le Nord de la France notamment – et le Sud-Est, en direction des Balkans.

La branche occidentale de cette importante migration va traverser le territoire allemand, recouvert à cette époque par la forêt hercynienne<sup>3</sup>, franchir le Rhin, s'établir dans une grande partie de la Gaule et poursuivre sa progression jusqu'en Grande-Bretagne.

La présence de ces nouveaux-venus en Gaule est attestée par de nombreuses fouilles archéologiques et les noms des lieux qu'ils ont occupés indiquent à suffisance que les Belges sont bien des Celtes.

L'invasion belge en Gaule s'est déroulée en trois phases :

- Une première vague s'est fixée au nord de la Seine et de la Marne : c'est elle qui serait à l'origine de la formation du « *Belgium* ».<sup>4</sup>
- L'extension de celui-ci vers le nord et donc sur le territoire de la Belgique actuelle, correspond à l'arrivée d'une seconde vague, beaucoup plus importante, qui voit se constituer les peuples les plus représentatifs de la Belgique et de sa périphérie : les **ÉBURONS**, les **MÉNAPIENS**, les **TRÉVIRES**, et surtout les **NERVIENS**, qui vont occuper un vaste territoire entre l'Escaut et la Sambre.
- Ceux-ci seront ultérieurement rejoints par de nouvelles tribus : les **CIMBRES** et les **TEUTONS**, originaires de la Mer Baltique (l'actuel Jutland probablement). Ces derniers ont traversé et ravagé la Gaule du Nord au Sud, avant d'être défaits par les Romains en 104 avant notre ère.

Toutefois une partie des envahisseurs se seraient fixés au passage dans un territoire situé entre le Rhin, la Meuse et l'Ardenne en fusionnant avec les populations celtiques locales. Ce sont leurs descendants qui ont fondé, un demi-siècle plus tard, le peuple des **ATUATUQUES** (connus aussi sous le nom d'**ADUATIQUES**).

### 2. Une installation qui fut loin d'être pacifique

Des données archéologiques récentes indiquent que l'établissement des Belges dans nos contrées s'est heurté aux populations celtiques déjà en place depuis des centaines d'années. Des vestiges entreposés dans des sanctuaires commémorant des combats ont notamment été découverts en plusieurs endroits.

Mais les conflits engendrés par l'arrivée des Belges n'ont pas fait disparaître pour autant les populations autochtones regroupées en entités de moindre importance.

Bien que marginalisés, ces « petits peuples » sont souvent devenus par la suite des vassaux et des alliés des peuples les plus représentatifs de la Gaule Belgique.

<sup>1</sup> La première partie « Le Celtes » a été publiée dans le Bulletin n° 166 (septembre 2022).

<sup>2</sup> Un archéologue français, directeur des fouilles d'une importante nécropole sise au nord de Paris a démontré « que les objets trouvés dans les sépultures des arrivants belges proviennent d'ateliers danubiens ». [cf. Fabien RÉGNIER et Jean-Pierre DROUIN « Les peuples fondateurs de la Gaule Belgique » – pg 26].

<sup>3</sup> Dont l'étymologie remonte au celtique « ercunia », qui signifie « chêne ».

<sup>4</sup> Selon César, ce territoire avait comme limites la Seine, la Marne et le Rhin [Guerre des Gaules I] Bulletin de l'APRAFS n° 168 – 1<sup>er</sup> trimestre 2023

Quoi qu'il en soit, on assiste, après l'arrivée des Belges, à l'émergence d'une nouvelle civilisation celtique, moins raffinée semble-t-il que la précédente, mais plus originale et plus authentique, parce que débarrassée des influences méditerranéennes.

Elle acquiert une plus grande autonomie dans les techniques, en particulier dans la métallurgie du fer. Le décor des épées, par exemple, et celui de leur fourreau témoignent à la fois d'une grande habileté artisanale et d'un sens inné de l'invention artistique.

Cette originalité créatrice de l'art celte s'inscrit dans un large mouvement artistique qui a couvert toute l'Europe jusqu'aux Balkans entre 250 et 200 avant notre ère (que certains historiens baptisent « période de la Tène II »). Celle-ci correspond aussi au maximum d'extension territoriale des Celtes vers le milieu du III<sup>e</sup> siècle.

Après plusieurs décennies de stabilité relative, les Celtes – que les Romains appellent les Gaulois – se retrouvent coincés de plus en plus étroitement entre la pression des peuples germaniques à l'est et la pénétration romaine dans le sud de la Gaule.

Ils prennent peu à peu conscience de la menace que fait planer, pour leur liberté et leur mode de vie, la volonté grandissante des Romains de s'étendre dans le nord de la Gaule. C'est une des raisons qui les poussent à se doter d'institutions communes dépassant de loin le cadre de leur tribu, un fait très important aux yeux des deux auteurs de référence déjà cités<sup>5</sup> et qui est demeuré, jusqu'à une époque très récente, occulté ou incompris chez de nombreux historiens.

### 3. Les institutions des peuples belges avant la conquête romaine

Pour étayer leurs propos Fabien RÉGNIER et Jean-Pierre DROUIN se réfèrent à la thèse présentée en 2013 par Emmanuel ARBADE<sup>6</sup>.

Grâce à une traduction fidèle des textes de Jules CÉSAR et à une nouvelle étude de ceux-ci à la lumière des progrès réalisés par l'archéologie, Emmanuel ARBADE a pu démontrer sans nul doute possible, affirment-ils, que les Belges possédaient « *quelques institutions communes qui dépassaient le cadre de chacun d'eux, regroupant de vastes ensembles. Il ne s'agissait certes pas d'unité à proprement parler, mais d'un système basé sur des assemblées communes, avec un mode de fonctionnement très précis.* »<sup>7</sup>

Ces assemblées, que CÉSAR évoque dans son récit de « La Guerre des Gaules » et auxquelles il a été confronté durant sa campagne militaire, ne seraient pas dues à son initiative, mais bien aux Gaulois eux-mêmes.

Elles sont constituées à deux niveaux :

- Une première assemblée à laquelle le conquérant romain donne le nom de « **Concilium totius Galliae**<sup>8</sup> » est commune à l'ensemble des peuples de la Gaule (y compris ceux de la Gaule Belgique), ce qui signifie que ces derniers se considèrent comme directement impliqués par les décisions des peuples gaulois.

Selon l'étude d'Emmanuel ARBADE, c'est au lendemain de la victoire de CÉSAR sur les Helvètes et leurs alliés en 58 avant notre ère, que cette assemblée s'est tenue à Bibracte.<sup>9</sup>

- Cette institution doit être distinguée du « **Concilium Galliae** » qui ne réunit qu'une partie de ces peuples, dont ceux de la Gaule Belgique.

Dans le prolongement du concile de Bibracte, il apparaît clairement que les informations rapportées par les délégués belges ont amené l'Assemblée des peuples de la Gaule Belgique à devoir se réunir pour prendre la mesure du danger que représentent pour leur liberté le proconsul romain et ses légions.

<sup>5</sup> Fabien RÉGNIER et Jean-Pierre DROUIN.

<sup>6</sup> Emmanuel ARBADE, archéologue. « *Du peuple à la cité : vie politique et institutions en Gaule chevelue depuis l'indépendance jusqu'à la fin des Julio-Claudiens* » Thèse présentée le 12 mars 2013 et qui a été éditée sous forme de livre en 2018, aux Éditions de la Sorbonne – Paris.

<sup>7</sup> Fabien RÉGNIER et Jean-Pierre DROUIN. Opus cité – Pg 43.

<sup>8</sup> Le Concile de l'ensemble des peuples Gaulois. Dans ses écrits, CÉSAR distingue la Gaule Belgique de deux autres parties qu'il nomme « Gaule celtique » et « Gaule aquitaine ».

<sup>9</sup> Bibracte : capitale et oppidum (cité fortifiée) des **EDUENS**, peuple de Gaule celtique établi en Bourgogne.

Aussi décident-ils dans la foulée de constituer, en 57 avant notre ère, une « **Ligue belge** », une autre institution qui apparaît dans les textes de CÉSAR. Il y expose quelques unes des règles qui les régissent « *serments, remise d'otages, commandement unifié, répartition des contingents assignés à chaque peuple, ...* »<sup>10</sup>

En revanche, il ne précise nulle part la manière dont ces coalitions se constituent, ni qui en décide. C'est en analysant minutieusement les textes, qu'Emmanuel ARBADE a pu découvrir l'extrême rigueur avec laquelle ces ligues étaient structurées, ce qui lui a permis de conclure de manière plausible que le « **Concilium Galliae** » était bien le cadre dans lequel se décide et s'élabore la formation de ces ligues.

#### **4. Déclin et extinction progressive de la civilisation celtique**

La résistance farouche des Gaulois contre l'envahisseur romain n'a pu empêcher ce dernier de conquérir l'ensemble des territoires gaulois en l'espace de 6 années (de 57 à 51 avant notre ère).

Les campagnes militaires menées par les légions romaines ont laissé la Gaule exsangue. Des tribus entières ont été décimées (**MÉNAPIENS, ATUATUQUES**) ou complètement anéanties (**ÉBURONS**) et la plupart des survivants ont été vendus comme esclaves auprès des trafiquants romains qui accompagnaient l'armée et les rachetaient aux légionnaires.

En revanche, les **NERVIENS** ont pu conserver l'intégrité de leurs terres et de leurs places fortes. Cette faveur leur a été accordée par CÉSAR lui-même, qui n'avait pas caché son admiration pour leur bravoure : « *Les NERVIENS étaient sans pareils au combat* » peut-on lire dans les Commentaires de la Guerre des Gaules. C'est en alternant sévérité extrême et clémence, que le proconsul romain a pu briser toute velléité d'indépendance gauloise.

L'occupation romaine n'a pas tardé, après la conquête, à mettre en place une nouvelle organisation administrative : des circonscriptions nouvelles ont été instaurées et les anciennes ont été remodelées.

L'ensemble de la Gaule a été divisée en quatre parties : la Narbonnaise, la Gaule aquitaine, la Gaule celtique et la Gaule Belgique. Mais celle-ci n'a pas perdu pour autant sa personnalité. Les Celtes, devenus gallo-romains, n'ont pas renié leurs traditions propres.

De nos jours, l'influence de la civilisation celtique est encore présente dans un certain nombre de nos rites, traditions et croyances. Une fête comme Halloween par exemple, plonge ses racines lointaines dans la tradition celte. De même, bien que supplantée par le latin, la langue celtique a survécu jusqu'à nos jours en Bretagne et dans les îles britanniques à travers quelques dialectes (le gaélique par exemple).

#### **5. Conclusion**

Chaque année apporte son lot de découvertes et d'informations ayant trait aux être humains qui nous ont précédés.

Les progrès réalisés dans le domaine archéologique et dans celui des travaux de géographie historique ont amplement prouvé que les populations qui se sont succédé sur notre territoire au cours du dernier millénaire avant notre ère étaient des Celtes.

Mais les fouilles sont loin d'avoir livré tous leurs secrets. Il reste de nombreux sites à explorer et les archéologues de demain, grâce à de nouvelles techniques et de nouvelles méthodes peut-être, seront sûrement en mesure d'affiner nos connaissances concernant le patrimoine culturel celtique et son empreinte sur nos origines lointaines.

Une empreinte qui se révèle en tout cas comme un élément fondateur de nombreux pays d'Europe que nous connaissons aujourd'hui.

Roland GAINAGE – Président

« Plus le violon est vieux, plus l'air est mélodieux. »  
Proverbe chinois

<sup>10</sup> Fabien RÉGNIER et Jean-Pierre DROUIN. Opus cité – Pg 46.



On les appelle « espèces exotiques envahissantes » ou « espèces invasives ». Clandestines pour certaines, introduites délibérément pour d'autres. Elles ont des mœurs vagabondes et pullulent localement. Elles sont responsables de dégradations importantes de l'environnement et peuvent occasionner de nouvelles nuisances pour la santé publique.

Nous allons, dans cette nouvelle rubrique, présenter certaines de ces espèces animales ou végétales nuisibles et vous expliquer comment chacun peut aider les services compétents – et en particulier la « Cellule interdépartementale sur les Espèces invasives » (CiEi) du Service public de Wallonie – à lutter contre leur propagation.



## LE FRELON ASIATIQUE

Il s'est installé dans nos jardins et dans nos bois !

Aidez à trouver les nids.

Ouvrez l'œil ...

### 1. Carte d'identité :

Le frelon asiatique (*Vespa velutina*) est un insecte invasif de la famille des guêpes, originaire d'Extrême-Orient.

Il se distingue du frelon européen par plusieurs caractères :

	Frelon asiatique	F. européen		F. asiatique	F. européen
Taille	3 cm	3,5 à 4 cm			
Tête	Noire	Rousse	Ailes	Fumées	Plus claires
Abdomen	Dernier segment jaune-orangé	Jaune à taches noires	Pattes	Jaunes	Rousses

Introduit accidentellement près de Bordeaux en 2004, il progresse vers le nord au rythme moyen de 60 km par an.

Le premier nid a été détecté en Wallonie en 2016. Il a, maintenant, envahi tout le territoire.

Dispersion : c'est un « bon voilier », qui peut parcourir plusieurs dizaines de kilomètres.

Habitat : jardins et espaces verts.

Alimentation : fruits mûrs et nectar, mais aussi, pour nourrir ses larves, insectes (abeilles surtout). Un seul nid consommerait 20.000 insectes en une saison !

### 2. Nuisances :

Ce frelon fait une chasse sans merci aux abeilles et insectes sauvages, dont il peut tuer des colonies entières. Les premiers cas d'attaque de ruches ont été signalés en 2017. Il pourrait fragiliser les ruchers là où il parviendra à s'établir en forte densité.

Il n'est dangereux pour l'homme que dans le voisinage immédiat du nid.

### 3. Cycle de vie :

Le cycle de vie est annuel.

Chaque reine construit son nid et fonde sa propre colonie au printemps. Ces « fondatrices » ne pondent qu'un œuf par jour en début de saison et soignent les premières larves qui se métamorphoseront, après un mois à un mois et demi (selon la température), en « ouvrières

de première caste », qui ne mesurent qu'entre 14 et 16 mm, mais qui sont néanmoins capables de prendre en charge la construction du nid et l'entretien de la colonie. Vers la mi-juin, celles-ci sont assez nombreuses pour nourrir la reine, qui ne fait dès lors plus que pondre, jusqu'à 100 œufs par jour.

Comme chez tous les hyménoptères, tant que la réserve de sperme emmagasinée par la reine lors de sa fécondation n'est pas épuisée, elle pond des œufs fécondés, qui donnent naissance à des femelles stériles (les ouvrières) puis, à l'automne, à des femelles fertiles (qui sont les futures reines), ainsi que, une fois le stock de sperme épuisé, à des mâles. La reproduction se fait en octobre. La vieille reine meurt peu avant l'essaimage des sexués; le reste de la colonie meurt au cours de l'hiver, tandis que de jeunes reines hivernent, cachées dans le sol, une vieille souche ou sous une écorce.

#### 4. **Nids :**

Le frelon asiatique construit deux types de nids qui se succèdent au cours de l'année :

- Un nid de printemps ou « nid primaire » : il est construit à partir de fin mars début avril dans un abri par les jeunes reines (fondatrices) à la sortie de la période d'hivernation. Celui-ci est de petite taille et est difficile à différencier des nids de guêpes ou de frelons européens.



- Dans le courant du mois d'août, voire dès le mois de juin si les conditions météorologiques sont favorables, 70 % des colonies déménagent, parce que le nid primaire est mal placé ou que sa capacité est dépassée : les ouvrières construisent un nid d'été ou nid secondaire. De forme généralement sphérique, il est construit, le plus souvent, assez haut dans les arbres (plus de 10 m). Il est de grande taille, pouvant atteindre 1 m de haut et 80 cm de large, et peut abriter plusieurs milliers d'individus.



Ce nid comporte une petite ouverture latérale située à mi-hauteur.

Ces gros nids sont bien visibles en automne et en hiver dans les arbres et buissons dénudés. Ils sont vides et définitivement abandonnés en hiver.

N.B. : le frelon européen peut également construire son nid dans les arbres, mais celui-ci est plus allongé et doté d'une large ouverture basale. Sa taille est plus modeste. Mais généralement, son nid se rencontrera plutôt dans un hangar, un grenier ou un arbre creux.

#### 5. **Comment pouvons-nous aider à les combattre ?**

En signalant la présence de nids de frelons asiatiques à la cellule « espèces invasives » du Service public de Wallonie via le lien <http://observatoire.biodiversite.wallonie.be/enquetes/>. Joindre une photo. Contact par téléphone au n° gratuit 1718.

Guy SEVERS, sur proposition de Jean-Claude MATTHYS

#### **Sources :**

- [www.wallonie.be](http://www.wallonie.be)
- [www.apiculture-rebecq-enghien.be](http://www.apiculture-rebecq-enghien.be)
- Ville de Poissy : [www.ville-poissy.fr](http://www.ville-poissy.fr)
- Wikipedia : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Vespa\\_velutina](https://fr.wikipedia.org/wiki/Vespa_velutina)
- Muséum national d'Histoire naturelle : <https://frelonasiatique.mnhn.fr/biologie/>

## PETITES ANNONCES

### Locations :

- **Coxyde** : appartement une chambre, vue sur mer, 50 m de la digue, semaine, quinzaine, mois, toute période, non fumeur – Idéal pour deux personnes. Infos : 065/66 03 05 et 0496/63 64 17
- **La Panne** : appartement rez-de-ch. 4 à 6 personnes – Vuurtorenstraat, 6. À 50m de la digue 2 ch., living avec divan-lit, cuisine équipée, sdb avec WC. Loc. w-e, semaine, quinzaine, mois ou année. GSM : 0478/27 98 94
- **Middelkerke** : studio moderne tout confort, 4 personnes, 1<sup>er</sup> étage dans résidence située sur la digue. Loc. week-end, semaine, quinzaine, mois. Infos : 0475/41 11 55
- **St-Idesbald** : villa tout confort - 2 ch. - 500 m de la plage - semaine - quinzaine - mois - non fumeur – chien admis – Cabine de plage en saison. GSM : 0486/83 71 58 – [arbavst@gmail.com](mailto:arbavst@gmail.com)
- **Westende** : appartement 2 ch. (6 couchages) situé Priorijlaan (place du tennis central), à ± 50 m de la digue. Exposition plein sud, large vue sur mer, terrasse. Infos et photos au 0475/79 60 81
- **Espagne – Costa Brava** : San Antoni de Calonge. Splendide villa tt confort – 4 ch. (10 couchages) – 2 sdb – Gde piscine – Terrain de pétanque – Vélos – Parking et jardin clôturés. GSM : 0475/41 11 55
- **Espagne – Costa Brava** : Calonge (près de Palamos et Playa de Aro). Villa tt confort – 3 ch – 2 sdb – garage, piscine, endroit très calme, vue imprenable s/mer – TV avec chaînes françaises. Tél. : 068/44 98 01
- **France – Hautes Alpes** : Vars « Forêt blanche », plus grand domaine skiable des Alpes du Sud. Ds chalet privé, à 1.850m, 3 appart. tt confort de 1 à 3 ch. (de 4 à 9 couchages), disponibles toute l'année (surtout hors vacances scolaires d'hiver). Gdes terrasses, parking privé, ensoleillement exceptionnel. Infos et photos : 0475/79 60 81
- **France – Isère – Alpes du Nord** : Collet d'Allevard (entre Chambéry et Grenoble), station de ski. Studio-cabine 4 pers. situé à 1500 m d'altitude, à côté des remontées mécaniques et à 15 minutes d'un centre thermal. 200 €/semaine hors vacances scolaires d'hiver (belges et françaises). GSM : 0478/73 97 44
- **France – Languedoc-Roussillon** : presqu'île de la Coudalère (Le Barcarès) à 25 km de Perpignan. Dans domaine gardé, avec piscine à 50 m. Appartement rez-de-ch. plein sud, au bord d'une petite plage. Deux ch. (l'une à lit double, l'autre 2 lits superposés). Une ch. cabine avec 2 lits d'une personne. Living avec divan-lit 2 pers. Cuisine avec taques électriques, micro-ondes, lave-vaisselle, frigo/surgélateur, percolateur. Lave-linge dans la sdb. Gde terrasse à moitié couverte et clôturée avec meubles jardin. Loc. semaine, quinzaine, mois. GSM : 0475/44 81 15

### À vendre :

- **Soufflet de forge authentique** en parfait état et avec cadre-support en fer. Très décoratif ! Prix souhaité : 480 € Dimensions : L. :182 cm, l. 95 cm et h. 50 cm. Infos et photos : [hemberg.michel@yahoo.fr](mailto:hemberg.michel@yahoo.fr) – 02/354 63 53
- 1. Très belle **collection de cristaux et minéraux**, chacun disposé sur socle nominatif, contenus dans une vitrine en verre contenant 15 niches. Chaque objet est décrit dans un livret. Prix : 150 € pour l'ensemble.
- 2. **Service complet de verres en cristal du Val-Saint-Lambert** : 4 types de verres. Prix modéré. Cristaux et service de verres : 02/354 65 77 et 0497/12 44 38 (Waterloo)

**Attention : la rubrique a été remise à zéro en début d'année !**

**Pour (ré)insérer gratuitement une petite annonce durant l'année 2023 ...**

adrezsez votre demande à Guy SEVERS [guy.severs@gmail.com](mailto:guy.severs@gmail.com) (ou rue de Huleu, 53 à 1460 Ittre)

*« La vie sur terre est un passage  
L'amour est un mirage,  
Mais l'amitié est un « Fil d'or »  
Qui ne se brise qu'à la mort.*

*Tu sais ! L'enfance passe,  
La jeunesse suit, la vieillesse la remplace  
Puis la mort nous ramasse ...*

*La plus belle fleur du monde perd sa beauté,  
Mais une amitié fidèle dure pour l'éternité.  
Vivre sans amis, c'est mourir sans témoin.»*

Auteur inconnu  
Transmis par Claude VAN MALDER  
Past Président

À renvoyer **avant le 15 avril** à Mme Mireille FOSSET, Au Monsay, 53 à 6800 Sberchamps (Libramont), ou à télécharger sur [www.aprafs.be](http://www.aprafs.be) et à renvoyer à [m.fosset@skynet.be](mailto:m.fosset@skynet.be).

Nom et prénom : .....

Téléphone : ..... GSM : .....

Courriel : .....

Je serai accompagné.e de : .....

..... [nom(s) et prénom(s)].

Je verse pour le 1/5/23 .... x 3 € + .... x 35 € (repas) + .... x 7,5 € (musée de la Mine) + .... x 5 € (non membres ni famille), soit ..... € sur le compte BE72 0001 3376 4616 de l'Aprafs., rue Fief de Rognon, 13 à 1400 Nivelles, en mentionnant le(s) nom(s) du(des) participant(s).

Tout désistement doit être signalé à Mme FOSSET (0474/41 23 83) avant le 8 mai..

Date :

Signature :

À renvoyer **avant le 15 juin** à Mme Solange GHIGNY, rue Victor Rousseau, 4 à 7181 Feluy, ou à télécharger sur [www.aprafs.be](http://www.aprafs.be) et à renvoyer à [solangeghigny@skynet.be](mailto:solangeghigny@skynet.be).

**Attention** : le groupe étant limité à 30 personnes, les inscriptions seront prises en compte dans l'ordre des paiements.

Nom et prénom : .....

Téléphone : ..... GSM : .....

Courriel : .....

Je serai accompagné.e de : .....

..... [nom(s) et prénom(s) + âge(s) pour les enfants].

Je viendrai en train et demande une navette. Arrivée à Nivelles à ..... h .....

Je verse pour le 15/6/23 .... x 3 € + .... x 22 € (repas) + .... x 5 € (château) + .... x 5 € (non membres ni famille), soit ..... € sur le compte BE72 0001 3376 4616 de l'A.P.R.A.F.S., rue Fief de Rognon, 13 à 1400 Nivelles, en mentionnant le(s) nom(s) du(des) participant(s).

Tout désistement doit être signalé à Mme GHIGNY (0474 / 89 25 50) avant le 30 juin.

Date :

Signature :

Téléchargeable sur [www.aprafs.be](http://www.aprafs.be)

À renvoyer **pour le 31 mars** par courrier ou courriel à M. Jean-Claude MATTHYS, Prinsen van Hornelaan, 8 à 3090 Overijse – [jeanclaude.matthys@skynet.be](mailto:jeanclaude.matthys@skynet.be)

Nom et prénom : .....

N° d'affiliation : ..... (voir étiquette du Bulletin) – Date de naissance<sup>11</sup> : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Localité : .....

Téléphone : ..... GSM : .....

Courriel : .....

Nom de la personne à contacter en cas d'urgence : .....

Téléphone : ..... GSM : .....

**Je réserve (cocher et complétez) ...**

une chambre double à 745 € / personne, soit ..... €

Autre occupant de cette chambre (N., Pr.) : .....

Date de naissance : .....<sup>(1)</sup>

une chambre single à 795 €, soit ..... €

Supplément pour les non-affiliés, ni de la famille d'un membre : 10 €, soit ..... €

**Le prix comprend** le voyage aller/retour, l'hébergement en pension complète avec une boisson au repas du soir, les excursions et visites, la TVA et la taxe de séjour.

**Le prix ne comprend pas** les repas pendant les voyages aller/retour, les assurances et pourboires habituels.

**Je verse ...**

des arrhes de 400 € / personne pour le vendredi 31 mars, soit ..... €

le solde, soit ..... €, avant le jeudi 31 aout 2023

... sur le compte **BE 72 0001 3376 4616** de l'APRAFS, rue Fief de Rognon 13 à 1400 Nivelles.

**J'embarquerai ...**

à 04h00 à Bastogne, au garage De Colnet, rue de Marche n° 161.

à 06h00 à Nivelles, parking de la Tourette, avenue de la Tour de Guet, en face du n° 3.

à 07h00 à Namur (lieu à déterminer, les personnes intéressées seront averties).

à 07h45 à Liège, devant la gare des Guillemins.

Date et signature

**Tout désistement** doit être signalé à M. MATTHYS ([jeanclaude.matthys@skynet.be](mailto:jeanclaude.matthys@skynet.be) – 0476/ 69 87 95 ou 02/687 93 65).

**Aucun remboursement ne sera possible** eu égard à nos engagements.

➤ **Aussi est-il vivement recommandé, voire indispensable, de souscrire une assurance annulation.**

<sup>11</sup> Obligation légale : cf. « Loi relative au traitement des données des passagers » du 25/12/2016.

## IN MEMORIAM

- Le 15 août 2022, est décédée à Namur **Chantal LEBRUN**, épouse WÉRY, professeur honoraire de langues germaniques à l'Athénée Royal « Bauduin 1<sup>er</sup> » de Jemeppe-Sur-Sambre. Elle était née à Namur le 5 juin 1952. L'inhumation a eu lieu, dans l'intimité familiale, le 19 août 2022 au cimetière de Marchovelette.
- Le 5 novembre 2022, est décédé à Beaumont **Guy COLINET**, ancien instituteur à l'École moyenne des garçons de Beaumont et directeur honoraire de l'École primaire d'enseignement spécial de la Communauté française d'Anderlues. Il était né à Montbliart le 4 octobre 1933. Ses funérailles ont eu lieu le 10 novembre 2022.
- Le 27 novembre 2022, est décédé à Lodelinsart **Christian CHANDELIER**, instituteur primaire honoraire à la section préparatoire de l'Athénée Royal de Saint-Servais/Jambes. Il était né à Saint-Servais le 12 février 1943. Ses funérailles ont eu lieu au crematorium de Ciney le 1<sup>er</sup> décembre 2022, dans l'intimité familiale.
- Le 7 décembre 2022, est décédée à Namur **Christine COCHARD**, institutrice à l'École primaire de Dumal. Elle était née à Namur le 11 mai 1964. Ses funérailles, suivies de l'inhumation, ont eu lieu à Dumal le 12 décembre 2022.
- Le 8 décembre 2022, est décédé à Namur **Raymond FLAHAUT**, professeur honoraire à l'Athénée Royal de Gembloux. Il était né à Walhain le 30 mai 1944. Ses funérailles, suivies de l'inhumation, ont eu lieu à Walhain-Saint-Paul le 13 décembre 2022.
- Le 11 décembre 2022, est décédée à Flémalle **France ROUFOSSE**, (veuve de Edouard SZOSTAK), professeure honoraire d'éducation physique. Elle était née à Liège le 7 octobre 1939. Ses funérailles ont eu lieu dans la stricte intimité.
- Le 30 décembre 2022, est décédé à Fosses **Michel BOURLON**, professeur honoraire de sciences à l'Athénée Royal de Florennes. Il était né à Ougrée le 4 septembre 1936. Ses funérailles ont eu lieu le 6 janvier 2023 à Florennes, suivies de l'incinération à Ciney.
- Le 1<sup>er</sup> janvier 2023, est décédée à Rhode-Saint-Genèse, à la veille de ses 94 ans, **Yvonne TITS** (veuve de Roald BINGEN), professeur honoraire de mathématiques à l'Athénée Royal de Marchienne-au-Pont. Ses funérailles, suivies de l'incinération au crematorium d'Uccle, ont eu lieu le 6 janvier 2023.
- Le 3 janvier 2023, est décédé à Nivelles **Alberto BORIN**, ex directeur à la Haute École « Paul-Henri SPAAK », (École Normale de Nivelles). Il était né à Katana (Congo) le 17 mars 1940. Ses funérailles ont eu lieu au crematorium d'Uccle le 7 janvier 2023.
- Le 6 janvier 2023, est décédé à Mainvault (Ath) **Carl MICLOTTE**, professeur de mécanique retraité de l'Institut d'enseignement spécialisé primaire et secondaire de la Communauté française à Frasnes-lez-Buissenal. Il était né le 16 avril 1946 à Wodecq (Ellezelles). Il était également président de l'ASBL « Colli-mateur ». Ses funérailles ont eu lieu au crematorium « Les Blancs-Arbres » à Hacquegnies (Frasnes-lez-Anvaing) le 14 janvier 2023.
- Le 11 janvier 2023, est décédé à Stembert **Freddy PIRNAY**, surveillant-éducateur honoraire ayant exercé son métier durant 42 ans à l'Athénée Royal de Chênée. Président pendant 17 ans de l'Association inter-réseaux du Personnel auxiliaire d'éducation. Il était né à Verviers, le 16 juillet 1937. Ses funérailles, suivies de l'inhumation au cimetière de Stembert ont eu lieu à Stembert le 17 janvier 2023.
- Le 13 janvier 2023, est décédée à Namur **Andrée CHRISTIAEN**, professeure honoraire à l'Athénée Royal de Gembloux. Elle était née à Malonne le 23 janvier 1934. Ses funérailles, suivies de l'inhumation, ont eu lieu à Malonne (Saint Berthuin) le 19 janvier 2023.
- Le 21 janvier 2023, est décédé à Namur **Alfred LELOUP**, professeur honoraire de chimie et de biologie à l'Athénée Royal de Namur. Il était né à Andenne, le 12 janvier 1928. Ses funérailles, suivies de la crémation, ont eu lieu le 26 janvier 2023 à Namur dans l'intimité familiale.
- Le 7 février 2023, est décédé à Gembloux **Michel DEMEUSE**, ancien administrateur à l'Institut supérieur économique de Tamines. Il était né à Gembloux le 9 avril 1938. Ses funérailles ont eu lieu au crematorium de Gilly le 12 février 2023.
- Le 14 février 2023, est décédé inopinément à Flobecq **René DEGIVE**, instituteur primaire retraité de l'Institut d'enseignement spécialisé primaire et secondaire de la Communauté française et de la section fondamentale de l'Athénée Royal « Lucienne Tellier » à Frasnes-lez-Anvaing. Il était né à Ouffet le 25 décembre 1938. Ses funérailles ont eu lieu le 28 février à Frasnes-lez-Buissenal .
- Le 17 février 2023 est décédée à Gembloux, après 16 ans de lutte contre la maladie, **Brigitte LINDEN**, professeure d'éducation physique aux Écoles fondamentales de Malonne et Gembloux. Elle était née à Namur le 25 septembre 1954. Ses funérailles ont eu lieu le 22 février au crematorium de Court-Saint-Étienne.

Les membres du Conseil d'administration de l'Association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire prennent part au deuil des familles des disparus et présentent aux membres de celles-ci leurs sincères condoléances.

Si vous avez connaissance du décès d'un ancien membre du personnel de l'administration, des services et établissements de l'État en Communauté française et en Communauté germanophone, adressez à **Michel TABURIAUX**, rue Al'Gaille, 3 à 1400 Nivelles – [tabumi@skynet.be](mailto:tabumi@skynet.be) – 067/21 46 09, les renseignements concernant la personne décédée (nom, prénom, ancienne fonction, âge, date du décès, lieu des funérailles, ...)

## ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE LA RETRAITE ACTIVE, FRATERNELLE ET SOLIDAIRE – A.S.B.L.

**Siège social** : Rue Fief de Rognon, 13 à 1400 Nivelles – **N° d'entreprise** : 449218876 – **R.P.M.** : Nivelles

**Site Internet** : [www.aprafs.be](http://www.aprafs.be)

### BUREAU DE L'A.P.R.A.F.S.

<u>Membre fondateur</u>	<b>M. Yvon GÉRARD</b>
<u>Président</u>	<b>M. Roland GAINAGE</b> 02 / 384 10 93 – <a href="mailto:maggy.mantia@skynet.be">maggy.mantia@skynet.be</a>
<u>Vice-Président</u>	<b>M. Guy SEVERS</b> 067 / 85 69 38 – <a href="mailto:guy.severs@gmail.com">guy.severs@gmail.com</a>
<u>Secrétaire</u>	<b>Mme Janine COLINET</b> 02 / 366 10 13 – <a href="mailto:janine@fayt.net">janine@fayt.net</a>
<u>Secrétaire-adjoint</u>	<b>M. Guy SEVERS</b>
<u>Trésorier</u>	<b>M. Jean-Claude MATTHYS</b> 02 / 687 93 65 – <a href="mailto:jeanclaudematthys@skynet.be">jeanclaudematthys@skynet.be</a>
<u>Trésorière-adjointe</u>	<b>Mme Marcelle HÉRALY</b> 067 / 21 32 37 – <a href="mailto:marcelleheraly@hotmail.com">marcelleheraly@hotmail.com</a>

Mme HÉRALY est également responsable de l'expédition du « Bulletin des Retraités ».

### AFFILIATION – RÉAFFILIATION

Si vous désirez vous (ré)affilier à l'Association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire, il vous suffit de verser le montant de la cotisation annuelle, soit pour 2022 ...

- **10 € minimum** pour les membres effectifs et adhérents,
- **20 € minimum** pour les membres d'honneur ...

➤ sur le compte **BE72 0001 3376 4616** de l'A.P.R.A.F.S. à 1400 Nivelles.

Le « Bulletin des Retraités » vous sera adressé trimestriellement.

Nos **nouveaux affiliés** reçoivent en outre une **carte « Lunch Garden »** (réduction de 10 % dans les restaurants de la chaîne), réservée à nos membres en ordre de cotisation.

### DEMANDE D'INFOS POUR NOTRE FICHER : vos GSM et courriel

Chaque mois nous recevons en retour des Bulletins non distribués sans que la raison n'en soit précisée. Nous souhaitons dans un tel cas pouvoir vous contacter téléphoniquement (ou par courriel) : merci donc de communiquer un numéro de GSM, ou/et de téléphone, ou/et une adresse courrielle à [guy.severs@gmail.com](mailto:guy.severs@gmail.com) ou rue de Huleu, 53 à 1460 Ittre.

### INSERTIONS PUBLICITAIRES – TARIFICATION

Noir	Couleurs	Page	1/2 page	1/3 page	1/4 page			
Page intérieure	50 €	<b>75 €</b>	30 €	<b>50 €</b>	25 €	<b>40 €</b>	20 €	<b>35 €</b>
4 <sup>e</sup> de couverture	60 €	<b>95 €</b>	40 €	<b>65 €</b>				

**Réduction** : 4<sup>e</sup> publication à 1/3 du prix (arrondi à la dizaine ou demi-dizaine inférieure).

Nous utilisons, selon les auteurs des articles, tantôt l'**orthographe traditionnelle**, tantôt l'**orthographe rectifiée** (voir à ce sujet l'article paru dans le Bulletin n° 140), ainsi que diverses dénominations pour les repas ...

Toute communication ou demande relative à la présente revue peut être adressée à Guy SEVERS, Vice-Président et éditeur responsable : [guy.severs@gmail.com](mailto:guy.severs@gmail.com).

L'impression du « Bulletin des Retraités » est confiée aux « Ateliers Protégés » de Nivelles.



## Exploration du Monde

Vendredis à 20h

Centre culturel  
d'Eupen  
Rue Neuve, 86

## Théâtre

Vendredi 21.04.23 – 20 h 30

### 24.03 : AUSTRALIE, sur les pistes du rêve.

Festivals aborigènes, forêts tropicales,  
Grande Barrière de Corail, élevage de perles

**28.04 : BALI**, ile des dieux.

Un véritable paradis terrestre !

Prix des places : 4,95 €

### QUAND TU ES REVENU (Compagnie Albertine)

Un dialogue explosif sur le couple et ses  
variations. Des aventuriers comme Ulysse, des  
femmes qui n'ont pas la patience de Pénélope !

Prix des places : 6,75 €

Renseignements [www.bsfeupen.be](http://www.bsfeupen.be) – Réservations, préventes : 087 74 00 28.



DEVOIRS DE VACANCES, EXAMENS DE PASSAGE, RÉVISIONS, ...

PARFOIS, ON A BESOIN D'UN COUP DE POUCE !

**ÉCHEC à L'ÉCHEC**  
LES JEUNESSES SONT LE FORT DE BELGIQUE

Les ateliers Échec à l'échec sont des cours de rattrapage scolaire destinés aux élèves de la 6<sup>e</sup> primaire à la 6<sup>e</sup> secondaire. Ces cours sont accessibles aux élèves qui sont en situation d'échec scolaire mais aussi à ceux qui souhaitent seulement une petite révision.

Comment ça se passe ?

- Groupes de 10 élèves maximum.
- Cours donnés par des enseignants expérimentés.
- Explications et exercices individualisés.
- 1h15 de cours par jour pour chaque matière (max. 4 matières).

Quelles sont les matières proposées ?

Nous proposons des ateliers pour tous les cours généraux (mathématiques, français, langues, sciences) et pour certains cours spécifiques (méthode de travail, orthographe, sciences éco, ...).

Carnaval et Printemps (Pâques) :

46 € / 5 x 1h15

• Août : 87 € / 10 x 1h15 de cours.

- Plus de 70 centres en Wallonie et à Bruxelles

Infos et inscriptions : [www.jsb.be](http://www.jsb.be) - [info@jsb.be](mailto:info@jsb.be)  
02 537 03 25